



Déclaration Liminaire du CDAS du 31 janvier 2017

« L'action sociale constitue un élément **ESSENTIEL** de la politique ministérielle de ressources humaines conduite par le Secrétariat Général, avec des finalités qui restent pérennes :

- (...)

- le soutien aux agents, actifs ou retraités, **LES PLUS FRAGILES**

Néanmoins, le contexte budgétaire impose plus que jamais d'être attentifs à la juste adéquation des prestations mises en œuvre aux besoins des agents et à l'efficacité des dépenses engagées. »

Madame la Présidente,

Ces mots, copiés de la note d'orientations pour l'action sociale ministérielle en 2017, reflètent l'état d'esprit qui animera les élues de Solidaires Finances tout au long de cette instance.

Solidaires Finances défendra sans cesse :

- une action sociale qui doit à l'évidence bénéficier à l'ensemble des agents du Ministère, quel que soit leur statut, mais selon **des conditions qui peuvent dépendre de leurs revenus ou de leur situation familiale (précisons que ces mots sont tirés du site ministériel Alizé Rubrique « qu'est ce que l'action sociale »)**. Les mots mêmes « action sociale » confirme ce postulat. Combien de prestations nationales sont d'ailleurs basées sur des conditions de ressources : CESU, chèques vacances, prêts, restauration collective... Et combien de départements proposent des tarifs différenciés basés sur le quotient familial ? A votre avis pourquoi ?????

- une action sociale inscrite dans une dynamique de progrès, qui tient compte des aspirations de toutes les générations et qui préserve le lien intergénérationnel ;

- une action sociale qui tient compte de l'évolution des besoins de tous les agents et y répond de mieux en mieux.

Évidemment pour arriver à cela il faut du temps, rechercher, s'interroger, s'écouter, accepter les échecs en évitant de les reproduire ou en s'adaptant mais aussi les réussites qui parfois permettent de se faciliter le travail en les renouvelant !

Pour cela Solidaires Finances n'aura de cesse de revendiquer :

- des actions locales à moindre coût pour être profitables au plus grand nombre d'agents et soyons fous, dont l'accès serait facilité pour les agents les plus fragiles. Pourquoi pas, moins de sorties pour un coût moins élevé ?

- un nombre de CDAS et de Groupes de Travail attenants suffisant pour aborder, sans limite de temps et sereinement, l'ensemble du périmètre de l'Action Sociale : restauration, logement, aide à la parentalité, aide financière, prêts, loisirs....

- des GT, organisés en amont des instances officielles, aux thématiques limitées, pour un temps de parole et de réflexion adapté, aussi nombreux que nécessaire pour n'écarter aucune piste de réflexion et éviter les retournements de situation de dernière minute ou les contre-propositions à l'infini.

Si un GT n'a pas la force de l'instance officielle qui a seule, par le vote, le mérite de décider, il se doit tout de même d'être préparé, constructif, exhaustif dans ce qu'il retient et respecté dans ses grandes lignes. Enfin, si les thématiques de chaque GT sont clairement définies les débats n'en seront que plus encadrés et les résultats que meilleurs.

A ce stade nous avons finalement décidé de vous épargner les multiples citations tirées des nombreuses liminaires de Solidaires Finances de ces 5 dernières années ou de nos propos en instance qui vont tous dans ce sens. L'objectif aurait été de vous montrer à quel point les élus de Solidaires sont tenaces et solidaires dans leurs idées. Par contre le travail de recherche ayant été effectué nous ne nous interdirons pas de le faire lors d'une prochaine convocation au risque d'une liminaire fleuve....

Solidaires Finances revendique aussi :

- des prestations en adéquation avec les besoins des agents et qui seraient également le relais de la politique ministérielle en termes d'action sociale : luttons contre les discriminations, utilisons la prévention !

- la présence en instance ou en GT de tout « partenaire » qui peut nous être utile : ATSCAF, correspondant CHORUS, MGEFI, membre des associations de restauration collective...

N'ayons pas peur de les inviter aux débats pour éclairer nos choix et parfois coexister sans s'écraser. Tout cela n'en sera d'ailleurs que plus profitable aux agents et leurs familles.

Le budget 2017 propre à l'action sociale marque une régression sans précédent avec un montant de 130,21 M€.

Après une année blanche pour ALPAF qui n'a pas perçu de subvention pour l'année 2016, cette association dédiée au logement des agents ne percevra que 14 M€, bien en deçà des subventions antérieures.

La subvention allouée à l'EPAF diminue de 4M€, les crédits pour la restauration sont en baisse de 5,2 M€ alors que le coût des repas ne cesse d'augmenter.

Les documents de travail le prouvent la plupart des budgets départementaux d'action sociale diminuent. Certains augmentent mais faiblement.

Le nôtre, soyons soulagés, augmente (encore cette année) et de près de 4 000 €. Nous savons que cela est dû à une nouvelle clé de répartition du budget national. Un grand merci d'ailleurs aux agents du département pour les beaux enfants qui naissent et viennent accroître le nombre de nos bénéficiaires. Cela promet sans doute de plus en plus de beaux dessins qui défileront bientôt sur notre intranet local !

Ces 4 000 euros représentent aussi le budget alloué depuis quelques années maintenant à la prestation « Conseillère en Économie Sociale et Familiale », véritable soutien des assistantes sociales, et qui désormais dépendra du budget national et non plus du CAL.

Budget que Solidaires Finances n'a d'ailleurs eu de cesse de défendre et d'en revendiquer l'augmentation depuis sa mise en place.

Soyons heureux notre budget augmente et le département en a bien besoin, mais soyons respectueux de cette aubaine et prudents quant à sa pérennité. Les baisses budgétaires nationales et leurs déclinaisons locales ne laissent que peu de marge de manœuvre pour des prestations nouvelles ou modifiées.

Aussi, à la DDFiP du Pas-de-Calais soyons vigilants quant à nos choix et au budget accordé à chaque type de prestation ; soyons, comme le préconise la note d'orientations nationales « *attentifs à leur juste adéquation et à l'efficience des dépenses engagées* ».

Pour Solidaires Finances une bonne et juste utilisation d'un budget d'action sociale devrait être régi par 2 idées fondamentales :

- la connaissance du tissu (et oui comme en matière fiscale !) : ce qui entraîne nécessairement le maintien d'un service d'action sociale de proximité, proche des besoins et des attentes des agents. Cette proximité est essentielle à la bonne et claire analyse des besoins et des attentes. Et pour mieux les cerner aidons-nous de questionnaires ou de sondages.

- et une élaboration fine et au bon moment de ce budget : pour nous un CAL N+1 s'étudie en fin d'année N (c'est à dire octobre-novembre-décembre dernière limite) après on ajuste, on réalise des points d'étapes mais au moins on évite de se voir « couper l'herbe sous le pied ! ». ou d'autres types d'écueils. Là aussi nombreuses sont nos liminaires passées qui pourraient venir en appui de cette demande !!

C'est ainsi que nous serons proches des attentes de tous les agents, efficaces et resterons respectueux de la notion d'action sociale et du budget qui nous est alloué cette année.

Comme dans tout domaine, en matière d'action sociale, Solidaires Finances ne lâchera rien !

Les représentants de Solidaires Finances 62

Vos représentants en CHS-CT :

Catherine PAYEN – Laurence MOUTIN-LUYAT (*titulaires*)

Catherine VERDAUC – Delphine FACON (*suppléant*)

Sandrine BUQUET (*experte*)